

N° de l'article: 634-Q7870-00  
Date d'édition: 01.10.2015  
Version: 1.9

PolyPrimer  
Date d'exécution: 29.09.2015  
Date d'émission: 29.09.2015

26344 FR  
Page: 1 / 8

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateurs produit

N° de l'article (producteur/fournisseur) 634-Q7870-00  
Identification de la substance ou du mélange PolyPrimer  
Sous couche pour plastique  
" gris "

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes:

Produit d'enduction

### 1.3.

#### fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Polymer Painting & Technology GmbH  
Underfelsbach 5  
CH - 9473 Gams

Mobil: +41 77 206 42 47

E-mail: info@pp-t.com  
Site web: www.pp-t.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: +49 5522 9015 0  
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

Flam. Liq. 3 / H226	liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2 / H315	corrosion et irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

#### étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Attention

##### Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.

##### Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser Poudre d'extinction ou sable pour l'extinction.  
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

##### contient:

neant

##### Informations supplémentaires sur les dangers (UE):

EUH208 Contient produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; Fatty acids, C18-unsaturated., Trimers connections. with oleylamine. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

## 3. Composition / Informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Description du produit / spécification chimique

Description: Préparation des liants synthétiques, des pigments, des co-solvants et de l'eau

#### Composants dangereux:

#### Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

N° CE: n° CAS: Numéro d'identification UE:	Numéro d'enregistrement REACH: Désignation chimique: Classification:	Pds % Remarque:
215-535-7 1330-20-7 601-022-00-9	01-2119488216-32-xxxx xylène Flam. Liq. 3 H226 / Acute Tox. 4 H332 / Acute Tox. 4 H312 / Skin Irrit. 2 H315	25 - 50
202-849-4 100-41-4 601-023-00-4	éthylbenzène Flam. Liq. 2 H225 / Acute Tox. 4 H332 / STOT RE 2 H373 / Asp. Tox. 1 H304	5 - 10
500-033-5 25068-38-6 603-074-00-8	01-2119456619-26-xxxx produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine Eye Irrit. 2 H319 / Skin Irrit. 2 H315 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Chronic 2 H411	< 0,5
604-612-4 147900-93-4	Fatty acids, C18-unsaturated., Trimers connections. with oleylamine Skin Sens. 1B H317 / STOT RE 1 H372 / Aquatic Chronic 2 H411	< 0,5

#### Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

### 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours:

##### Remarques générales:

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

##### En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

##### Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

##### Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

##### En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyen d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié:

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

##### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

jet d'eau de forte puissance

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

N° de l'article: 634-Q7870-00  
Date d'édition: 01.10.2015  
Version: 1.9

PolyPrimer  
Date d'exécution: 29.09.2015  
Date d'émission: 29.09.2015

26344 FR  
Page: 3 / 8

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguillage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression ! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

#### Protection contre l'incendie et les explosions:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression ! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (BGR 132)".

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 5 °C à 35 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Éloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## 8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

éthylbenzène

Numéro d'identification UE: 601-023-00-4 / N° CE: 202-849-4 / n° CAS: 100-41-4

VRC, VME: 88,4 mg/m<sup>3</sup>; 20 ppm

VRC, VLE: 442 mg/m<sup>3</sup>; 100 ppm

Remarque: (Peut être absorbé par la peau.)

N° de l'article: 634-Q7870-00  
Date d'édition: 01.10.2015  
Version: 1.9

PolyPrimer  
Date d'exécution: 29.09.2015  
Date d'émission: 29.09.2015

26344 FR  
Page: 4 / 8

xylène, mélange d'isomères

Numéro d'identification UE: 601-022-00-9 / N° CE: 215-535-7 / n° CAS: 1330-20-7

VLA, VME: 221 mg/m<sup>3</sup>; 50 ppm

VLA, VLE: 442 mg/m<sup>3</sup>; 100 ppm

Remarque: (Peut être absorbé par la peau.)

#### Indications diverses:

VME : valeur limite au poste de travail à long terme

VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

##### Contrôle de l'exposition professionnelle

###### Protection respiratoire:

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

###### Protection des mains:

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés DIN EN 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

###### Protection oculaire:

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

###### Protection corporelle:

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

###### Mesures de protection:

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Aspect:

État: liquide

Couleur: Nom commercial du produit/désignation

Odeur: caractéristique

Données de sécurité	Unité	Méthode	Remarque
Point éclair:	23 °C	DIN 53213	
Température d'ignition en °C:	460 °C		
Limite inférieure d'explosivité:	1,0 Vol-%		
Limite supérieure d'explosivité:	7,8 Vol-%		
Pression de la vapeur à 20 °C:	2,98 mbar	calculé.	
Densité à 20 °C:	1,27 g/cm <sup>3</sup>	DIN 53217	
Solubilité dans l'eau (g/L):	insoluble		
pH à 20 °C:	neutre		
Viscosité à °C	140-150/4mm		
Test de séparation des solvants (%):	< 3 %		
Teneur en corps solides (%):	54 Pds %		
teneur en solvant:			

N° de l'article: 634-Q7870-00  
Date d'édition: 01.10.2015  
Version: 1.9

PolyPrimer  
Date d'exécution: 29.09.2015  
Date d'émission: 29.09.2015

26344 FR  
Page: 5 / 8

**Solvants organiques:** 46,3 Pds %  
**Eau:** 0,0 Pds %

9.2. **Autres informations:**

**10. Stabilité et réactivité**

10.1. **Réactivité**

10.2. **Stabilité chimique**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7.

10.3. **Possibilité de réactions dangereuses**

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. **Conditions à éviter**

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5. **Matières incompatibles**

10.6. **Produits de décomposition dangereux**

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes nitriques.

**11. Informations toxicologiques**

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]  
Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

11.1. **Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

xylène

par voie orale, DL50, Rat: > 2000 mg/kg

**corrosion et irritation de la peau; Graves dommages et/ou irritations oculaires**

Absence de données toxicologiques.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Fatty acids, C18-unsaturated., Trimers connections. with oleylamine

Peau:

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles**

Absence de données toxicologiques.

**Danger par aspiration**

Absence de données toxicologiques.

**Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**

Observation diverses:

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

**Evaluation résumée des propriétés CMR:**

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

**Remarque**

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

**12. Informations écologiques**

**appréciation générale:**

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

N° de l'article: 634-Q7870-00 PolyPrimer  
Date d'édition: 01.10.2015 Date d'exécution: 29.09.2015  
Version: 1.9 Date d'émission: 29.09.2015

26344 FR  
Page: 6 / 8

#### 12.1. Toxicité

Absence de données toxicologiques.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Absence de données toxicologiques.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Absence de données toxicologiques.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

#### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets nocifs

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Produit

##### Recommandation:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

##### Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080111 déchets de peintures et vernis contenant des solvants  
organiques ou d'autres substances dangereuses

##### conditionnement

##### Recommandation:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

### 14. Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU:

Transport par voie terrestre (ADR/RID): neant  
Transport maritime (IMDG): neant  
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): 1263

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID): neant  
Transport maritime (IMDG): Transport in accordance with 2.3.2.5 of the IMDG Code.  
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Paint

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID): Not classified as Class 3  
For container > 450 l Class 3  
Transport maritime (IMDG): neant  
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): 3

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Transport par voie terrestre (ADR/RID): neant  
Transport maritime (IMDG): neant  
pour les unités > 30 litres: III  
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement:

Transport par voie terrestre (ADR/RID): neant  
Marine polluant: neant

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.  
Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

**Indications diverses:**

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

code de restriction en tunnel

**Transport maritime (IMDG)**

Numéro EmS neant

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**15. Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

**Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation démissions de composés organiques volatils (DIR-COV)**

Valeur COV (dans g/L) ISO 11890-2: 589

Valeur COV (dans g/L) ASTM D 2369: 589

**Directives nationales**

**Notice explicative sur la limite d'occupation:**

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette preparation.

**16. Autres informations**

**Texte intégral de la classification suivant la section 3:**

Flam. Liq. 3 / H226	liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Acute Tox. 4 / H332	Toxicité aiguë (par inhalation)	Nocif par inhalation.
Acute Tox. 4 / H312	Toxicité aiguë (dermique)	Nocif par contact cutané.
Skin Irrit. 2 / H315	corrosion et irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée.
Flam. Liq. 2 / H225	liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
STOT RE 2 / H373	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Asp. Tox. 1 / H304	Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Eye Irrit. 2 / H319	Graves dommages et/ou irritations oculaires	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 / H317	sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 2 / H411	Dangereux en milieu aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Sens. 1B / H317	sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT RE 1 / H372	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Indications diverses:**

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) N° 453/2010**



N° de l'article: 634-Q7870-00  
Date d'édition: 01.10.2015  
Version: 1.9

PolyPrimer  
Date d'exécution: 29.09.2015  
Date d'émission: 29.09.2015

26344 FR  
Page: 8 / 8

---

répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux .Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.